

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'A.P.E.G. a.s.b.l.

Le conseil d'administration de l'association professionnelle des éducateurs/trices gradué(e)s (A.P.E.G.) s'empresse de vous transmettre une prise de position sur les démarches qu'il entend entamer dans un proche avenir.

Dans de nombreuses institutions, l'éducateur gradué occupe des postes à haute responsabilité. Dans certains services, il constitue un pilier important au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Son profil se caractérise avant tout par une flexibilité et une polyvalence exemplaire, ce qui constitue un atout considérable dans son travail quotidien. Dans le secteur socio-éducatif, l'éducateur gradué est une force motrice indispensable pour le bon fonctionnement de nombreuses institutions.

Tous les professionnels que nous représentons ont accompli une formation post-secondaire de trois années. Ces études supérieures suivies au Luxembourg ou à l'étranger nous ont permis d'acquérir un diplôme "BAC+3". Mais malheureusement, la reconnaissance pécuniaire de notre carrière n'équivaut pas à celle des autres carrières supérieures dont la durée des études ne dépasse pas les trois années.

Notre revendication essentielle est de mettre à pied d'égalité notre carrière avec celle d'un orthophoniste, d'un pédagogue curatif, d'un infirmier gradué ou d'un assistant social qui tous bénéficient d'un traitement selon le barème de la fonction publique du grade 10 en début de carrière tandis que la carrière de l'éducateur gradué ne débute qu'au grade 8. Cette

injustice fondamentale entraîne une différence d'environ 30 % entre les salaires. Il s'agit maintenant d'établir une égalité entre ces professions et de définir une ligne unique concernant le classement des salariés ayant atteint des niveaux d'études équivalents. Si rien ne bouge au sujet de cette polémique, nous sommes convaincus que la paix sociale dans notre secteur sera en danger.

Pour mieux préparer notre profession aux défis futurs, il est important, selon notre avis, de réformer les études de l'éducateur gradué. Une prolongation des études supérieures de 3 à 4 ans nous semble inévitable. L'intégration de la formation d'éducateur gradué dans la loi sur les études supérieures au Luxembourg devra être la condition primordiale d'une homogénéisation des formations psycho-socio éducatives. La constitution d'une faculté pédagogique générale (à deux cycles) au Luxembourg donnerait une chance unique à l'IEES et à l'ISERP de collaborer.

Pendant le premier cycle, les étudiants des deux instituts auraient la possibilité de suivre ensemble certains cours à caractères plus généraux. Nous osons même affirmer qu'une formation commune des deux premières années de formation de l'instituteur et de l'éducateur gradué (tronc commun - bac 2+2) à la Faculté des sciences sociales et des sciences de l'éducation ne pourrait être que bénéfique pour les deux professions. L'idée d'une telle faculté répond clairement aux besoins du secteur social. Une société de plus en plus complexe aura besoin de professionnels bien formés.

Tous les acteurs devront se rendre compte que l'éducation ne se limite pas exclusivement à l'école. Les interdépendances entre famille, école, loisirs, foyers, influences sociales etc. dans la vie quotidienne nécessitent une bonne collaboration entre professionnels. Voilà pourquoi nous faisons cet

appel à toutes les personnes concernées de commencer à la base et de laisser tomber les barrières (parfois ridicules) entre enseignants et autres acteurs du secteur socio-éducatif.

Pour le bien de notre société, faisons chose commune en vue d'une meilleure collaboration entre institutions scolaires et institutions socio-éducatives. Les domaines péri- et parascolaires doivent faire partie intégrante du système scolaire. Afin de subvenir aux besoins de nombreux élèves présentant des difficultés d'apprentissage, il faudra renforcer l'équipe du personnel enseignant qualifié par une équipe socio-éducative qualifiée au même titre.

Nous sommes convaincus qu'une Faculté des sciences sociales et des sciences de l'éducation révélera des possibilités de recherche éducative, pédagogique et sociale dans le cadre de cette institution.

Cette prise de position face à ces quelques problèmes nous incitera à nous mettre en contact avec tous les acteurs du côté syndical aussi bien que du côté politique.

Pour l'A.P.E.G., il s'agit avant tout de renforcer la position des éducatrices et éducateurs gradués dans l'objectif d'obtenir ce que nous méritons: la reconnaissance toute simple d'une formation obtenue au bout de trois années d'études officielles desservies par l'Etat luxembourgeois et d'une profession depuis lors au service de toutes les couches de la population luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration de l'APEG